



Mariage/Partenariat prévu au Maroc

01.11.2023

Documents à présenter à votre représentation suisse

Pour la personne de nationalité suisse résidente en Suisse :

- Certificat original relatif au domicile actuel + 1 copie ;
- 2 copies du passeport ou carte d'identité valable ;

Pour la personne suisse domiciliée au Maroc et inscrite auprès de cette Ambassade :

- Passeport ou carte d'identité valable ;
- Attestation d'inscription établit par cette ambassade contre 460 MAD ;

Pour la personne de nationalité marocaine :

- Carte d'identité original + 2 copies
- Original du passeport + 2 copies de la page de données.
- Copie intégrale d'acte de naissance en français من عقد الازيداد apostillée à la préfecture (la mention du mariage doit être mentionnée en marge de l'acte) + 1 copie ;
- Un certificat de résidence en français apostillé à la préfecture + 1 copie ;

Si la personne est célibataire au moment de la procédure :

- Un certificat de célibat ou une déclaration sur l'honneur de célibat بتصريح بالشرف muni d'une apostille à la préfecture + 1 copie ;

Si la personne est divorcée au moment de la procédure :

- L'original du précédent acte de mariage عقد الزواج apostillé au tribunal de 1^{ère} instance puis traduit dans une langue officielle suisse (la mention du mariage doit figurer en marge de la copie intégrale d'acte de naissance) + 1 copie ;
- L'original du jugement de divorce حكم الطلاق apostillé au tribunal de 1^{ère} instance puis traduit dans une langue officielle suisse (la mention du divorce doit figurer également en marge de l'acte de naissance) + 1 copie ;
- Une attestation administrative ou une déclaration sur l'honneur de non remariage en français بتصريح بالشرف يؤكد عدم الزواج بعد الطلاق apostillée à la préfecture + 1 copie ;

Si la personne est veuve au moment de la procédure :

- L'original du précédent acte de mariage عقد الزواج apostillé au tribunal de 1^{ère} instance puis traduit dans une langue officielle suisse (la mention du mariage doit figurer en marge de la copie intégrale d'acte de naissance) + 1 copie ;
- Une attestation administrative ou une déclaration sur l'honneur de non remariage en français بتصريح بالشرف يؤكد عدم الزواج بعد وفاة الزوج apostillée à la préfecture + 1 copie de chaque document ;
- L'acte de décès du conjoint en français عقد وفاة الزوج apostillé à la préfecture (la mention du décès du conjoint doit figurer en marge de la copie intégrale d'acte de naissance) + 1 copie

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas **restitués**. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas établis dans une langue nationale suisse doivent être traduits auprès d'un traducteur assermenté. Vous trouvez une liste des traducteurs sur le site Internet : <http://atajtraduction.asso.ma/indexfr.php>

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être munis d'une apostille délivrée par la préfecture, la province ou le tribunal de 1^{ère} instance avant d'être remis à la représentation suisse.

Pour toutes les informations relatives à la délivrance de l'apostille www.apostille.ma

Emoluments

Les émoluments se montent à : **MAD 4500.-** à payer le jour du rendez-vous en espèce ou par **carte de crédit**. * Il s'agit d'une avance qui comprend les frais et émoluments pour la commande du certificat de capacité matrimoniale. Une facture définitive sera établie lors du retrait du certificat et un supplément pourra être demandé ou un éventuel remboursement pourra avoir lieu.

Informations supplémentaires

- La présence personnelle à l'Ambassade à Rabat est obligatoire pour les personnes domiciliées au Maroc sur rendez-vous à prendre au préalable par téléphone au 0537 26 80 30 ou par mail à rabat.chancellerie@eda.admin.ch en indiquant le nom complet et numéro de téléphone du partenaire domicilié au Maroc.
- Renseignements téléphoniques au 0537 26 80 30 du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00 et le Vendredi 09h00 à 11h30 ou par courriel rabat.chancellerie@eda.admin.ch
- Seuls les dossiers complets sont acceptés par cette ambassade.